

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2020

L'an deux mil Vingt, le neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Serge PORTAL. La séance a été publique.

Etaient présents : Mmes et Mrs ADAM K. BELHEINE S. BOUCHET R. BRONDINO A. CLARETON A. DARCHE B. DEVOUX J-L. DEVOUX S. ESTELLON M-F. FOUAL L. GAUDIN L. KUHN E. LARELLE K. MARTARELLO J-C. MAZELI S. PEERS D. PESTIAUX N. SOUAIFI R. THURIN G

Absents et excusés : Mmes et Mrs BONAVITA H. CANNEDDU A. PLAGNARD M-J

Procuration : CANNEDDU A à BELHEINE S.

PLAGNARD M-J à MARTARELLO J-C.

Secrétaire de séance : E. KUHN.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 JUILLET 2020 :

Après lecture de son contenu il est adopté à l'unanimité

2) Désignation secrétaire de séance :

Mr Eric KUHN est désigné secrétaire de séance

3) Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Mr le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du

Code Général des Collectivités Territoriales l'assemblée délibérante est tenu d'établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Il rappelle les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal à savoir :

-le fonctionnement des réunions du conseil municipal

-la tenue des séances du conseil municipal

-le débat et les votes des délibérations

-les comptes rendus des débats et des décisions

-les dispositions diverses

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : adopté à l'unanimité

4) Finances publiques :

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'examiner des propositions d'avenants aux marchés passés concernant deux opérations :

-La réhabilitation du monastère de Notre-Dame de Beauregard :

Opération: Réhabilitation du monastère Notre Dame de Beauregard

Intitulé	Entreprise	Montant marché HT	Montant avenant	%
Gros œuvre	CHECCONI	56 990,80 €	5 376,99 €	9,43%
Charpente Couverture	HELMER	68 500,00 €	-1 325,00 €	-1,93%
Assainissement	ASSAINISS'EAU	68 758,30 €	4 406,54 €	6,41%

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote ; adopté à l'unanimité.

-Travaux pour le programme voirie 2019 :

Opération: Travaux pour le programme de voirie 2019

Tranche Ferme – Rue Jean AUBERT + Parking AUPHAN

Tranche Optionnelle n°01 – Faubourg Sainte Anne

Tranche Optionnelle 02 – Lotissement Le Colombier

Tranche		Entreprise	Montant marché HT	Montant avenant	%
F	Rue J.AUBERT / parking AUPHAN	COLAS	76 458,61 €	12 409,06 €	16,23%
1	Faubourg Sainte Anne	COLAS	272 174,90 €	5 143,00 €	1,89%
2	Le Colombier	COLAS	85 635,00 €	1 121,75 €	1,31%
			434 268,51 €	18 673,81 €	4,3%
					452 942,32 €

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : adopté à l'unanimité.

5) Personnel communal :

-Mme Angélique CLARETON expose à l'assemblée qu'il convient de renouveler un contrat aidé et d'en créer trois nouveaux sachant que deux d'entre sont destinés aux services techniques municipaux et les deux autres au service d'entretien et de nettoyage des bâtiments communaux.

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : adopté à l'unanimité.

- Approbation du soutien financier du dispositif d'études et de D'COL par les enseignants de l'école élémentaire :

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal reconnaît l'utilité de ce dispositif et accorde l'aide financière nécessaire au bon fonctionnement de ce dernier.

6) Domaine public :

- Mr le Maire expose à l'assemblée la demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un point de vente ambulant de pizza, place du Four à Chaux.

Après débat, les membres du Conseil Municipal à la majorité refuse l'installation de ce point de vente.

- Mr le Maire expose à l'assemblée la demande d'occupation du domaine public pour l'installation d'un point de vente de CDB et de produits bio sur le parking de la salle renaissance. Mr le Maire propose d'établir une convention d'occupation temporaire de 6 mois.

Après débat, le Conseil Municipal accorde l'installation concernant la vente de CBO et Produits BIO pour une durée de 6 mois et autorise Mr le Maire à signer la convention d'occupation du Domaine Public

7) Commission :

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner un nouvel élu municipal en lieu et place de Mr Antoine CANNEDDU pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS ; Mme Sandra BELHEINE se porte candidate.

Mme Sandra BELHEINE est désignée pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS en lieu et place de Mr Antoine CANNEDDU à l'unanimité

8) Désignation des représentants de la commune au Conseil National d'Action Sociale :

Mr le Maire rappelle que cet organisme auquel la commune adhère a pour mission de proposer des prestations sociales pour le personnel communal. Il convient donc de désigner un élu pour siéger au Conseil d'Administration et propose à cet effet Mme Angélique CLARETON qui est désignée à l'unanimité. Mme Sonia CASASOLA représentera le personnel.

9) Convention avec le Département pour Provence en scène :

Mr le Maire expose à l'assemblée que le dispositif Provence en scène offre un programme annuel avec une multitude de spectacles à des tarifs préférentiels. Ainsi si la commune adhère elle pourra bénéficier d'une dizaine de spectacles financés à hauteur de 70%, voire 80% pour les spectacles labellisés « Provence en scène plus ». Il convient donc que le conseil municipal se prononce pour décider d'adhérer à ce dispositif et autorise Mr le Maire à signer la convention à passer avec le Département.

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : Adopté à l'unanimité.

10) Contrats occasionnels :

Mr le Maire informe sur la nécessité de recruter 5 agents contractuels aux services techniques/entretiens et 3 agents au service administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Aucune observation n'étant formulée il est procédé au vote : **Adopté à l'unanimité.**

11) Questions diverses :

Mr le Maire informe l'assemblée de la prise de fonction de Mr Guillaume Racle, Brigadier-Chef Principal, à la police municipale à compter du 10/09/2020

Mr le Maire informe l'assemblée qu'un Arrêté de mise en péril concernant l'habitation sise 21 Place de la conillère appartenant aux conjoints TLIBA a été pris.

Mr le Maire informe l'assemblée que la réunion de la commission environnement aura lieu le 19 septembre 2020 afin d'organiser la journée de nettoyage communal prévue le 26 septembre 2020.

**Le secrétaire de séance,
Monsieur Eric KUHN.**

